



**Lettre ouverte à Philippe Bélaival Président du CMN
Sur les suites à donner au CT du 9 décembre 2013
Relatif à la réorganisation des services du siège**

Paris, le 9 décembre 2013

Objet : Suite du comité technique de ce jour

Monsieur le Président,

Lundi 9 décembre 2013 s'est tenu le Comité Technique du Centre des Monuments Nationaux, dont l'ordre du jour comportait un point sur la réorganisation des services du siège. Après nos nombreuses demandes quant à la détente du calendrier pour nous permettre de négocier dans les meilleures conditions, vous avez pris la responsabilité de passer en force. En convoquant cette instance pour une mise en œuvre dès le 1er janvier prochain, vous faites fi des personnels majoritairement opposés à cette réforme. Le dialogue social censé être « exemplaire », comme vous l'a ordonné la Ministre dans la lettre de mission qu'elle vous a adressée, a été mené au pas de charge dans l'unique objectif de prendre de vitesse les organisations syndicales. Et ce ne sont pas les réunions dites « participatives » qui en auront tenu lieu, puisque la parole des personnels au sein de ces groupes de travail n'aura, de toute façon, pas été entendue ni prise en compte. En effet, malgré quelques modifications très à la marge, le projet présenté aujourd'hui varie très peu par rapport à sa version initiale.

C'est donc en toute logique que la CGT a été la seule organisation syndicale à voter contre votre projet de réorganisation des services du siège. **A l'issue de ce rejet majoritaire (7 votes contre et 2 abstentions) vous ne pouvez continuer à nier la volonté des personnels.** C'est pourquoi, nous vous demandons de redonner toute sa place au vrai dialogue en nous donnant le temps de la négociation et du débat. Pour cela, un délai supplémentaire de réflexion s'impose et nous vous demandons un moratoire de 6 mois, d'autant plus que les conditions de travail des personnels sont également impactées.

Ainsi, conformément à la réglementation, la CGT a proposé de mettre aux voix la saisine du CHSCT compétent. Le Comité Technique s'est prononcé majoritairement en faveur de cette proposition par 7 voix pour (CGT) et 2 abstentions (CFDT). Monsieur le Président, je vous rappelle que le CHSCT doit obligatoirement être consulté sur tous les projets - y compris en terme de changement d'organisation - qui touchent aux conditions de travail des personnels, quand bien même ceux-ci auraient des effets positifs. Prendrez-vous la responsabilité de faire valider un projet sans avoir aucunement tenu compte de l'instance compétente en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail ?

Monsieur le Président, quelles suites comptez vous donner à ce vote ? Étant donné les délais de convocation du CHSCT, le Conseil d'Administration prévu mardi prochain ne pourra, en toute connaissance de cause, se prononcer sur ce projet de réorganisation. C'est pourquoi et en toute logique nous vous demandons de retirer ce point de l'ordre du jour.

Enfin, au cours de la séance, **la CGT a également mis aux voix une proposition d'organisation alternative de la direction scientifique proposée par les agents. La encore, le Comité Technique s'est prononcé majoritairement en faveur de cette proposition par 7 voix pour (CGT) et 2 abstentions (CFDT).** Quelles suites comptez vous y donner ?

Dans l'attente de vos réponses, recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations syndicales.

Thomas Pucci
Secrétaire Général du SNMH-CGT



Copie à : Laurence Engel, Directrice de Cabinet de Madame la Ministre.